



Les rapports de genre dans l'accès à la terre et son contrôle

G.T. **1** : le Monde selon les Femmes



Document issu de 3 sources :

1. Recommandations du groupe GESA de la CFD sur " l'accès et le contrôle des ressources par les femmes : un défi pour la sécurité alimentaire
2. Plaidoyer pour le genre dans le développement durable du Monde selon les femmes, Collection Analyse et Plaidoyer 2009
3. Essentiel de genre n°9, p70 : Genre et Agenda 21(chap24)

Introduction

Ces dernières années on connaît des crises de diverses formes, la crise des matières premières (produits agricoles, pétrole...), la crise financière ou la crise environnementale (changements climatiques). Cependant un point les rassemble : le fait qu'elles aient toutes eu des impacts sur la sécurité alimentaire mondiale. En 2009, le nombre de personnes ayant faim dans le monde a augmenté jusqu'à 1,02 milliard, le chiffre le plus élevé depuis 1970. Depuis l'année passée, plus de 100 millions de personnes ayant faim se sont ajoutées. Le plus grand paradoxe est que 70 % de ceux qui ont faim vivent en zones rurales. Et les plus touchés sont les femmes et les enfants. Pourtant, les femmes produisent 60 à 80 % des aliments dans les pays du Sud et sont responsables de la moitié de la production alimentaire mondiale (FAO, 2009). Par leur rôle socioculturel, les femmes sont responsables des cultures vivrières (les produits que l'on retrouve chaque jour sur la table), de l'approvisionnement en eau et de la collecte et/ou production des plantes médicinales. Ce sont également elles qui préparent les repas et cherchent à équilibrer la diète alimentaire de la famille. En outre, en milieu urbain, elles contribuent considérablement au budget alimentaire du ménage grâce à leurs activités rémunératrices.

L'enjeu de la terre pourtant classique redevient ainsi central : non seulement l'accès à la terre mais son contrôle, c'est à dire la sécurité de pouvoir la garder à long terme. Aujourd'hui, il prend de nouvelles dimensions : la diversité des acteurs nationaux et étrangers ainsi que l'utilisation de moyens politiques et économiques comme la marchandisation des terres là où les droits des populations sur leurs ressources manquent de protections juridiques. Les conséquences de ces nouvelles formes de privatisation des terres sont de plus en plus marquées en termes de vulnérabilité, de marginalisation ou d'exclusion de certaines personnes, en particulier les femmes. De plus, l'accès et le contrôle du temps et de la main d'œuvre sont aussi problématiques. Les femmes doivent combiner les charges liées à la reproduction de la famille et le travail productif, ce qui fait que leurs journées sont souvent surchargées.

En effet, la concentration des terres vise une agriculture industrielle et supprime l'agriculture familiale, notamment les productions vivrières, généralement aux mains des femmes et à la base de l'alimentation familiale.

L'accaparement des terres méprise les droits de propriété d'usage. Ceci amplifie les problèmes anciens, notamment par rapport aux droits des femmes à l'accès et au contrôle des ressources. Un peu partout dans le monde et notamment en Afrique, les femmes jouissent encore de moins de droits que les hommes : l'accès et le contrôle de la terre, l'accès aux moyens financiers, aux moyens de production, etc. Ainsi, les femmes sont acculées à chercher des terres lointaines, ce qui accroît leurs charges, et parfois les place dans des situations de risques (violences, victimes d'infractions par manque d'information lorsqu'elles tombent sur des aires de pâturage,...). L'accès et le contrôle des moyens financiers sont restreints : pour les pays africains, seuls 10 % des crédits agricoles sont octroyés aux femmes. Elles ont peu d'accès aux intrants agricoles, que ce soit aux produits (semences améliorées, etc.) ou aux outils car elles ne bénéficient pas de services de vulgarisation ou manquent de moyens. Il est dès lors important d'analyser des solutions à partir d'une analyse de genre en fonction des besoins spécifiques et pratiques des agricultrices et agriculteurs.



Enfin, la défense du droit à la sécurité alimentaire ainsi qu'à la souveraineté alimentaire nécessite une certaine connaissance de ces droits et le développement de stratégies politiques et économiques. Encore bien souvent, les femmes ont peu d'accès à l'information, à la formation et à la prise de décision. Trop souvent, leurs besoins pratiques et leurs intérêts ne sont pas pris en cause car elles sont peu représentées dans les instances de prise de décision (associatives, politiques et dans les instances internationales). Le défi à relever consiste à atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'accès et le maintien des ressources leur permettant ainsi de contribuer ensemble à la sécurité alimentaire, dont les trois éléments centraux sont : la disponibilité des aliments, c'est-à-dire une production alimentaire suffisante, l'accès économique et physique aux denrées alimentaires exploitables et enfin la sécurité nutritionnelle. Les femmes remplissent des fonctions importantes dans l'apport de ces trois éléments indispensables à la sécurité alimentaire.

Durant cette dernière décennie, le thème de la sécurité alimentaire a reçu de plus en plus d'attention et les stratégies pour relever ce défi ont évolué. La démarche d'empowerment des femmes s'inscrit donc logiquement comme piste de solution, au niveau individuel et au niveau des organisations. Quatre composantes sont prises en compte: AVOIR (le pouvoir économique) - SAVOIR (le pouvoir des connaissances) - VOULOIR (le pouvoir interne) - POUVOIR (le pouvoir social et politique).



Revendications:

1. Renforcement du pouvoir économique

Dans le cadre d'un plaidoyer visant à réguler la filière agroalimentaire afin de protéger une agriculture locale dans les pays où la sécurité alimentaire n'est pas assurée, nous insistons sur les aspects genre et demandons à la Belgique, dans le cadre de sa coopération au développement, d'élaborer des lois qui garantissent un accès équitable aux ressources naturelles, productives et à l'alimentation (droit à l'alimentation) et de soutenir des initiatives publiques et de la société civile qui visent à :

- **Promulguer et appliquer les lois qui accordent des droits égaux de propriété aux femmes et aux hommes - notamment les lois relatives à l'héritage des terres.**
- Rémunérer justement et également, les femmes et les hommes afin qu'ils aient la possibilité de rester chez eux.
- Diffuser les écotechnologies auprès des femmes et leur en assurer l'accès et le contrôle.

2. Renforcement du pouvoir des connaissances

Nous demandons à la Belgique, dans le cadre de sa coopération au développement, de soutenir des initiatives publiques et de la société civile qui visent à :

- **Développer des recherches-actions en lien avec l'agriculture familiale qui tiennent compte des spécificités des hommes et des femmes** (rôles dans l'agriculture, production et conservation de semences, impact des changements climatiques sur la sécurité alimentaire,...)

- Impliquer hommes et femmes dans la formation et les campagnes de sensibilisation sur des sujets tels que le genre, les lois et les droits, la nutrition, le fonctionnement des services techniques, les cultures vivrières et durables, l'alphabétisation fonctionnelle, économique et politique.

- Collecter des données différenciées par sexe sur l'agriculture et sur les trois piliers de la sécurité alimentaire : Disponibilité/Production - Accessibilité/Marchés - Utilisation/Nutrition, et les mettre au service des planificateurs, techniciens et décideurs.

- S'assurer que les recherches tiennent compte des questions spécifiques au genre (violence, accès et contrôle des ressources, accès aux aliments, identification des discriminations alimentaires, répartition de la diète alimentaire au sein de la famille, identification des pratiques coutumières favorables et défavorables aux femmes).

- Favoriser l'accès des femmes à la formation technologique et scientifique permettant d'acquérir des compétences d'une agriculture durable.

3. Renforcement du pouvoir interne

Nous demandons à la Belgique, dans le cadre de sa coopération au développement, de soutenir des initiatives publiques et de la société civile qui visent à :

- **Soutenir le leadership des femmes dans des organisations paysannes** et appuyer leur intégration dans les structures de pouvoir (associatives, politiques, institutions internationales) ainsi que leur participation effective au développement rural et aux stratégies de sécurité alimentaire (par exemple dans la gestion du Fonds Climat¹).

- Assurer un environnement de sécurité physique pour permettre aux femmes d'assumer leurs fonctions en tant que productrices, gestionnaires, transformatrices, commerçantes...

- Appuyer la sensibilisation de tous les acteurs concernés (autorités locales, religieuses et coutumières, hommes, femmes et enfants) au respect des droits des femmes.

- Mettre en œuvre les réglementations visant à lutter contre toute forme de discrimination envers les femmes pour ce qui concerne l'accès et le contrôle des ressources, la répartition de la diète alimentaire au sein de la famille et les tabous alimentaires.

- Mettre en place des réseaux d'organisations de femmes.

¹ En outre, le Fonds mondial pour le climat devrait prévoir expressément la pleine participation des communautés et des populations

4. Renforcement du pouvoir social et politique

Nous demandons à la Belgique, dans le cadre de sa coopération au développement, de soutenir des initiatives publiques et de la société civile qui visent à :

- **Veiller à la prise en compte de la dimension du genre lors de l'élaboration des budgets (genderbudgeting)** des ministères techniques concernés (agriculture, économie/finances, développement rural, environnement) et leur attribuer un budget adéquat.

- Examiner et réorienter les politiques agricoles et alimentaires afin qu'elles défendent une agriculture familiale durable et prennent en compte les intérêts particuliers des femmes dans l'exploitation familiale, qui n'est pas un tout homogène.

- Impliquer le ministère en charge de la promotion de la femme dans l'analyse et l'élaboration des politiques nationales agricoles et de sécurité alimentaire.

- Faire des liens entre les ministères tels que l'agriculture, le développement rural, l'environnement et le ministère de la femme notamment à travers des espaces interministériels réservés à une analyse de genre.

- Renforcer la participation effective des femmes dans l'organisation et la gestion financière de la production, du stockage et de la commercialisation des produits agricoles au sein des organisations agricoles et des organisations faitières.

- Faire reconnaître et rendre visible le rôle des femmes dans la production de denrées alimentaires, et que les organisations de productrices puissent être représentées, entendues et respectées dans les organes où se discutent les politiques agricoles et enjeux de la sécurité alimentaire.

